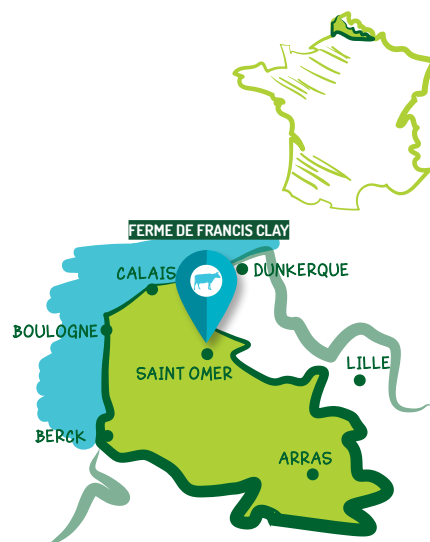


PRENDRE LA MAIN SUR LES CHARDONS, EN RÉORGANISANT LA CHAÎNE DE PÂTURAGE DES BOVINS, POUR ASSURER LA SURVIE ET LA VIGUEUR DE L'HERBE.

Francis nous explique comment il a modifié ses pratiques pour faire face à une progression du chardon sur ses parcelles et comment il a conforté ses observations et compris les processus écologiques en jeu. Cette expérience a été suivie dans le cadre du collectif d'éleveurs du marais audomarois animé par la Communauté d'Agglo du Pays de Saint Omer et la Chambre d'Agriculture du Nord Pas de Calais, pour mieux valoriser les prairies humides avec la démarche Pâtur'Ajuste.



LA FERME DE FRANCIS CLAY

- 1 UTH, ainsi que 2 apprentis, 1 saisonnier et 1 salarié principalement pour les cultures légumières
- Commune de Saint Omer, dans le Pas de Calais
- Le cheptel : 32 vaches allaitantes de race Charolaise, 15 génisses et 1 taureau
- Les surfaces : 28 ha SAU, dont 20 ha d'herbe (13ha de pâturage et 7ha de fauche) et 10 ha de cultures légumières (choux-fleurs, choux et endives)
- La production en élevage : Environ 30 brouards ou vaches de réformes par an.
- La commercialisation : Marchands, circuits Longs.

Contexte de la ferme

Francis Clay s'est installé en 2006 avec son père, à Saint-Omer dans le marais Audomarois. La ferme est basée sur une production légumière toute l'année (choux-fleurs et choux l'été, endives l'hiver) et sur un atelier de vaches charolaises en système naisseur. Ses pratiques d'élevage sont décidées notamment pour faire coïncider le calendrier de travail avec celui de l'activité maraîchère. Ainsi, les vêlages se déroulent de novembre à juin, en dehors du pic de récolte des choux-fleurs. Les différents lots de bovins sont amenés sur les îlots à partir d'avril une fois la vente des endives finie, et sont rentrés en bâtiment avant que ne débute la culture d'endive fin octobre.

La faible surface de pâturage par rapport à la taille du troupeau l'incite à optimiser le pâturage. Les pâturages humides et tourbeux sont fertilisés et présentent globalement une végétation peu diversifiée dominée par le ray-grass et le trèfle blanc. Mais les chardons y sont bien implantés et progressent d'année en année (chardon crépu et commun, espèces bisannuelles et chardon des champs, espèce vivace). Face à ce qu'il considère comme « la bête noire » du marais, l'éleveur constate que le désherbage chimique ou mécanique ne fonctionne pas, et se questionne depuis plusieurs années sur d'autres alternatives pour diminuer sa présence.

Déclencheur de l'expérience

À la suite des premiers échanges avec le collectif d'éleveurs du marais Audomarois, l'éleveur constate que le chardon progresse car il n'est pas concurrencé par l'herbe qui est nanifiée et éparse (sol nu) et décide d'ajuster ses pratiques.



En 2018, avec la sécheresse, l'éleveur est confronté à une « explosion des chardons sur le parc du « Saint Bernard », lesquels couvrent près de 50% de la surface. Pour l'éleveur, le chardon prend la place de l'herbe, l'obligeant pour la première fois à affourager en prairie à partir de juillet. Il observe également que ces parcs ont du mal à démarrer au printemps, ils sont très tardifs par rapport à des pâtures voisines.

Objectif de l'expérience

L'enjeu pour Francis est d'avoir de la ressource disponible au pâturage du printemps à l'automne sur l'îlot Saint Bernard pour une quinzaine de vaches avec veaux. Il veut pour cela prendre la main sur les chardons en les faisant régresser sans intervention chimique et sans augmenter le temps de travail.

L'objectif est de faire régresser le chardon en stoppant les causes de la nanification de l'herbe, c'est-à-dire de favoriser la vigueur de l'herbe en assurant une bonne mise en réserve des plantes adultes et de favoriser la cicatrization du sol nu en préservant les plantules... c'est-à-dire de stopper le surpâturage et les autres pratiques qui favorisent le chardon !

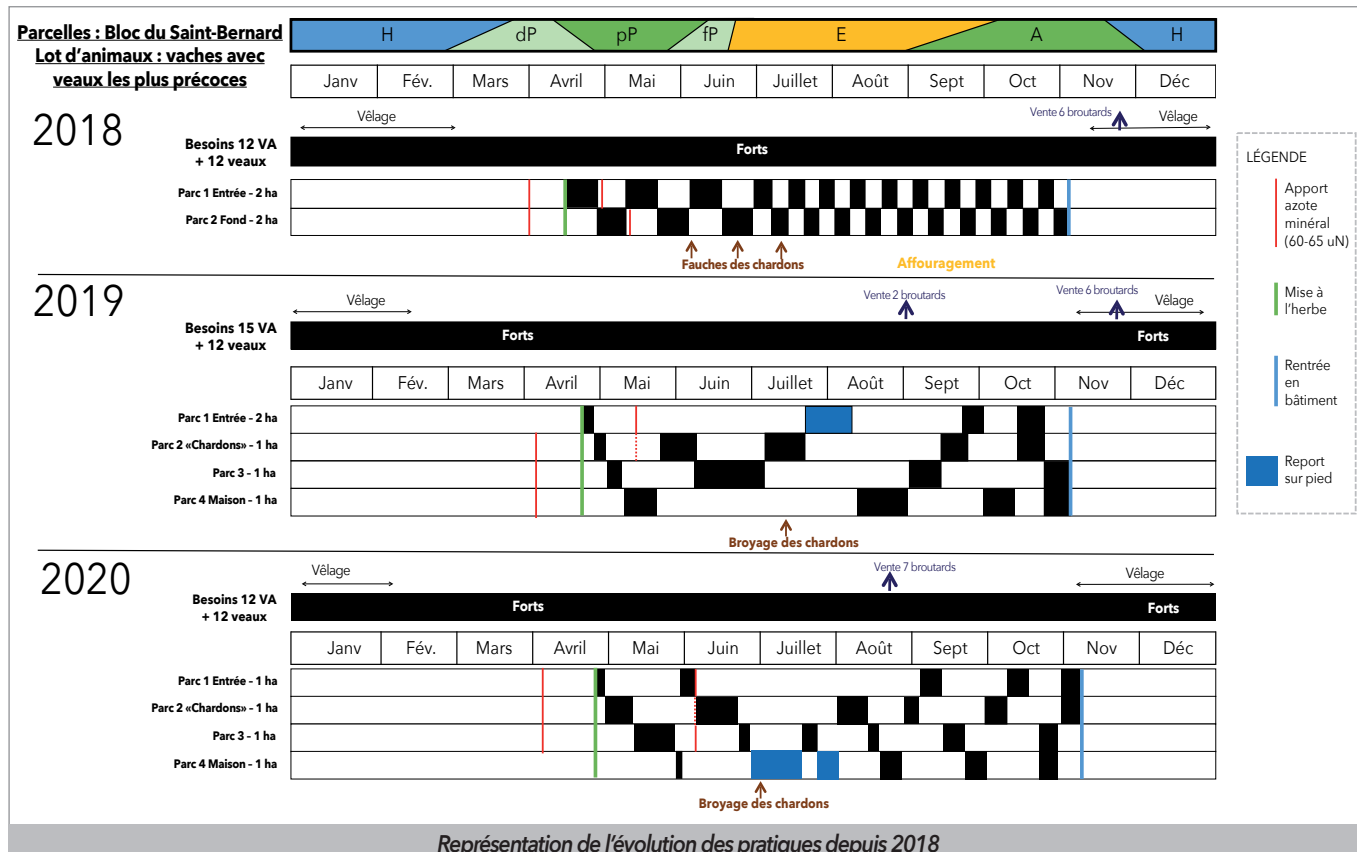
Pratiques mises en oeuvre

REFENDRE LES PARCS POUR PILOTER LA CONDUITE

Jusqu'en 2018, environ 12 vaches avec leurs veaux pâturent d'avril à fin octobre en tournant tous les 15 jours environ sur deux parcs de deux hectares chacun. L'éleveur décide d'abord en 2019 de diviser ces parcelles pour créer 4 parcs d'un hectare, lui permettant de piloter le prélèvement de l'animal en fonction de la végétation présente et de son état. La division en 4 parcs permet aussi d'augmenter le chargement instantané et ainsi de pouvoir rester moins longtemps (pour éviter de manger les repousses) et d'avoir un pâturage plus homogène sur la parcelle.

Francis fixe également des critères d'entrée et de sortie des animaux des parcs assurant la santé de l'herbe :

- Sortir du parc avant de descendre jusqu'à la gaine de l'herbe afin d'assurer la mise en réserve et une repousse rapide. C'est d'autant plus important en été car le sol noir tourbeux favorise le réchauffement rapide du sol l'été, ralentissant très fortement la pousse ;
- Entrer dans le parc suivant uniquement si l'herbe a eu le temps de faire des réserves et éviter ainsi de consommer la jeune pousse.



Dans le parc n°4 la pousse est également tardive, mais pour des raisons différentes que les parcs avec de l'herbe nanifiée. Ce parc est plus bas et l'eau repose donc sur le sol au printemps, retardant la pousse par le manque d'oxygénation. La végétation est plus diversifiée (vulpin des prés, trèfles et joncs, etc.) et donc à meilleur capacité de report sur pied par rapport aux autres parcs dominés par le ray-grass. L'éleveur décide donc de spécialiser cette parcelle pour l'été. Il pratique un étêtage partiel fin mai pour que les plantes n'entrent pas en sénescence et poursuivent leur croissance végétative dans ce milieu frais. Ceci permet d'améliorer la qualité du report pour réussir la croissance des veaux même en cas de sécheresse.

CONDUIRE DIFFÉREMMENT LES PARCS SELON LA VÉGÉTATION

Il décide en 2019 de ne pas fertiliser le parc 1 le plus épuisé (voir encart en page 4 « fertiliser renforce les chardons ») et de réduire le pâturage avec uniquement un déprimage au début pour favoriser le tallage, puis pâture « normalement » à partir de l'été. En 2020, il décide de réintégrer ce parc dans le pâturage de printemps, estimant que le parc avait retrouvé une bonne productivité.

Pour garder ses critères d'entrée et de sortie en été, Francis compte également sur un parc conduit en report sur pied, ce qui lui permet de rallonger le temps de retour sur les autres parcs, à une période où la pousse du ray-grass est très lente. L'éleveur prévoit aussi de parquer ses bêtes si nécessaire dans ce parc, qu'il affourage pendant un temps, pour ne pas pénaliser la jeune pousse d'herbe en la pâturant, ce qui n'a pas été nécessaire en 2019 et 2020.

En 2019, le report a été organisé sur le parc n°1, car il était très nanifié et Francis voulait le retaper en laissant les plantes mettre en réserve et grainer. En 2020 ce fut le parc 4 à meilleur aptitude au report sur pied (voir photo).

A L'AUTOMNE, PRÉPARER LE PRINTEMPS SUIVANT

Francis compte sur une bonne repousse à l'automne. Il continue le pâturage tournant et reste attentif sur les parcs envahis de chardons à ne pas trop raser l'herbe pour assurer une pousse précoce au printemps et concurrencer ainsi le chardon. De même cela évite de détruire les plantules automnales et favorise ainsi la cicatrisation du sol nu.

© B. Van Inghelelandt



Etat de la prairie début avril 2019, avant la mise en pâture. De nombreuses rosettes de chardons sont présentes, en plus des boules de chardons communs ayant passés l'hiver.

© B. Van Inghelelandt



Etat des chardons au 11 juin 2019, le parc n°2 est recouvert à 50% de chardons. Des graminées sont présentes sous les pieds de chardon.

© B. Van Inghelelandt



Le 26 juin 2019. Le troupeau pâture les chardons avant le broyage début floraison le 10 juillet. Comme le témoigne la photo, les animaux ont appris à consommer le chardon (même si on estime que la consommation reste anecdotique).

© B. Van Inghelelandt



Le 25 juillet 2019, 15 jours après le broyage des chardons. Afin d'optimiser les ressources fourragères, l'éleveur a fait en sorte qu'il n'y ait pas d'herbe de perdue par le broyage en faisant pâture à ras et en faisant pâture ensuite les chardons broyés.

© B. Van Inghelelandt



Le 22 août 2019. L'éleveur a reporté l'utilisation de ce parc plus tard à l'automne pour assurer la cicatrisation facile à cette saison et la pousse de l'herbe face aux chardons.

© B. Van Inghelelandt



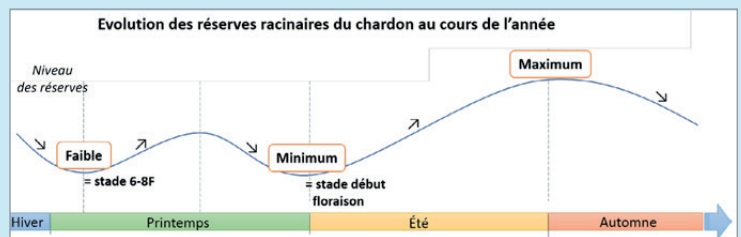
Le 9 octobre 2019. Les trous sont comblés par des plantules diverses qui concurrencent les chardons : ray gras, trèfles, liondents, oseille, renoncule, véroniques, etc. au milieu de quelques rosettes de chardons qui ont aussi émergé.

Suivi de la végétation sur le parc 2 au cours des saisons

BROYER LES CHARDONS AU STADE DÉBUT FLORAISON (DÉBUT À MI-JUILLET SUR LA PARCELLE DE FRANCIS) POUR LIMITER LA VIGUEUR DE SA REPOUSSE

Intervenir mécaniquement sur le chardon pour limiter son développement est tout un art... Jusqu'alors, Francis intervenait en fauchant les chardons début juin avant la floraison - lorsqu'il estimait la masse de chardon importante - puis il refauchait 2 à 3 fois ensuite, à la repousse. Cette pratique avait pour effet de stimuler la reproduction par drageons de la plante. De plus la mécanisation écorçait le sol et favorisait aussi la levée des semis de chardon.

Les réserves racinaires du chardon évoluent au fil de la saison : elles culminent au milieu du printemps et à la fin de l'été, alors qu'elles sont faibles en début de printemps, et en début de floraison (voir figure). A cette période, la plante puise ses réserves énergétiques pour produire ses semences : c'est donc le bon moment, après le pâturage si l'on veut éviter de gâcher de l'herbe, pour intervenir au broyeur afin de l'épuiser. De plus, le broyat de chardon a permis de créer un mulch frais se décomposant rapidement, propice à la levée des plantules qui cicatrisent rapidement le sol nu.



Source : Agro Transfert, fiche «le chardon des champs». Le stade « 6 feuilles » ou début floraison est le bon moment si l'on veut intervenir au broyeur ou à la fauche pour réduire sa vigueur.

si l'on veut éviter de gâcher de l'herbe, pour intervenir au broyeur afin de l'épuiser. De plus, le broyat de chardon a permis de créer un mulch frais se décomposant rapidement, propice à la levée des plantules qui cicatrisent rapidement le sol nu.

FERTILISER RENFORCE LES CHARDONS

Le parc habituellement pâturé en premier et accueillant la zone d'affouragement, avait une végétation particulièrement nanifiée et tardive. Francis pensait que c'était le manque de fertilité du parc qui engendrait ce manque de productivité, et envisageait donc de fertiliser avec un engrais complet (NPK). Après avoir échangé sur ses pratiques, il comprend que c'est le pâturage répété des plantes en repousses qui pénalise leur mise en réserve et donc leur capacité de repousse. Ce n'est donc pas le manque de nutriments qui est en cause dans ce milieu très (trop) fertile.

Par contre Francis craint de stopper l'engrais par rapport à la productivité. Pour que la fertilisation ne desserve pas ses objectifs, un compromis a été trouvé pour l'instant par Francis, consistant à ne pas fertiliser les grosses masses de chardon, et à supprimer la fertilisation sur les parcelles qui n'ont pas vocation à être pâturées au printemps. Par ailleurs, l'éleveur utilisait un engrais azoté à base d'urée. Cette formule rend momentanément le sol basique, par l'hydrolyse de l'urée. Le chardon appréciant les sols basiques, Francis a donc décidé de changer de formule pour éviter de favoriser les conditions écologiques du chardon.



Le chardon est une espèce particulièrement nitrophile. Le fertiliser, c'est donc le renforcer. De plus, l'enjeu est de favoriser les plantules des herbacées pour cicatriser le sol nu. Or la fertilisation azotée grille les plantules. De même, la herse arrache les plantules et dissémine les drageons du chardon ce qui le multiplie.

Résultats

FRANCIS A PRIS LA MAIN SUR LES CHARDONS ET ATTEINT SES OBJECTIFS SUR L'ALIMENTATION DES ANIMAUX

Les résultats attendus sur ce bloc sont au rendez-vous : Francis n'a pas affouragé en pâture malgré deux autres années au climat sec (2019/2020). Les chardons sont en régression, les bêtes sont en meilleur état, tout en ayant diminué son temps de travail. Les prairies ont été plus productives que les années précédentes et ont permis de couvrir les besoins alimentaires du troupeau d'avril à novembre, tout en diminuant la fertilisation.

Pour Francis, le chardon :

"ça s'est réglé plus vite que je ne l'aurais cru et sans phyto. Finalement maintenant quand je vois des chardons boules/artichauts, ça ne m'inquiète pas. Ce n'est pas si difficile à gérer".

Les chardons commun (bisannuels, c'est à dire qu'il fait une rosette la 1^{ère} année, fleurit la 2^{ème} année en forme de boules/artichauts et meurt) et des champs (vivaces) ne le préoccupent pas, car il a appris à les maîtriser. Toutefois les chardons crépus (bisannuels) sont toujours trop présents à son goût sur d'autres îlots.. Ils semblent plus difficiles à gérer [plantules plus précoces ou résistantes ?]. Pour les prochaines années, Francis compte mieux le maîtriser en se basant sur le développement du chardon crépu pour fixer la date de broyage, les différents types de chardons n'arrivant pas en fleur au même moment. Il compte sur le temps long pour le maîtriser, en continuant à assurer la bonne mise en réserve des plantes pour concurrencer les chardons.

ENCORE MIEUX ORGANISER LA CONDUITE DU PÂTURAGE EN REGROUPANT LES VÊLAGES

La période estivale est critique et l'éleveur souhaite se passer de nourrisseur pour les veaux au pâturage, pour limiter les coûts et le temps de travail. S'ils manquent d'herbe l'été, il doit « les traîner et les retaper à l'auge » à la rentrée en bâtiment. Ce n'est pas si déroutant pour les mères tarries, parce qu'elles ont peu de besoin et qu'elles reprennent très vite. L'absence de broutards l'été sécuriserait donc la conduite. Par ailleurs, les prix des broutards sont meilleurs en été qu'en septembre et octobre. Pour faire partir les broutards plus tôt, Francis envisage donc de regrouper les vêlages en novembre/décembre (déjà 2/3 des vêlages). Il prévoit de réformer les bêtes selon ce critère, ce qu'il ne voulait pas faire lorsqu'il était en période d'agrandissement du troupeau.



Le 2 avril 2020. Le taux de recouvrement du chardon sur le parc n°2 est nettement inférieur à l'année précédente, les graminées et autres dicot ont colonisé les ronds de chardons. La tendance de la nette diminution du chardon se confirme : le 18 mars 2021, un seul chardon a été observé sur cette parcelle !

Conseils de l'éleveur

Francis a appris à se défocaliser des animaux pour observer ses prairies :

"Avant Pâtur'Ajuste, je n'aurais jamais pensé à regarder la végétation. Habituellement je focalisais davantage mon regard sur les animaux".

Les trous de chardons ont été colonisés dans un premier temps par des dicot (mouron des oiseaux, rumex) [cicatrisation de la prairie], mais qui n'ont pas gêné le développement de l'herbe par la suite, malgré les inquiétudes premières de l'éleveur de voir une autre végétation indésirable pour lui se développer.

Francis s'est étonné également de l'apprentissage [plasticité ?] de ses animaux :

Il avait déjà observé les années précédentes que les vaches apprécient les chardons une fois coupés.

"Là j'ai vu mes vaches manger du chardon, je n'aurais jamais cru ça avant!".

De même, il a été étonné de voir que ces vaches consomment du jonc... même s'il y a de la bonne herbe !

DES RESSOURCES POUR ALLER PLUS LOIN

Ce retour d'expérience fait partie de la collection des publications techniques édités par le réseau Pâtur'Ajuste. Il montre comment un éleveur s'est approprié les fiches techniques suivantes :

Faire évoluer la végétation par les pratiques

Pour en savoir plus et découvrir des retours d'expérience d'éleveurs : www.paturajuste.fr



SI CE RETOUR VOUS INSPIRE :

Faites nous part de vos remarques ou de vos pratiques mises en place chez vous : contact@paturajuste.fr



Ce retour d'expériences s'est appuyé sur le suivi des fermes qui a été réalisé depuis 2018 dans le cadre de la démarche Pâtur'Ajuste pour valoriser les prairies humides. Il a regroupé Scopela, la Communauté d'Agglo du Pays de Saint Omer et la Chambre d'Agriculture du Nord-Pas de Calais aux côtés des éleveurs.

RÉDACTION FINANCÉE PAR :



ÉDITION : SCOPELA, Février 2021

73340 Bellecombe en Bauges

c.agreil@scopela.fr - contact@paturajuste.fr

paturajuste.fr

RÉDACTION :

